

280 important afin de valider les faits qui vous sont proposés et non tout simplement d'accepter pour
acquis, et prendre pour acquis que des situations factuelles qu'on vous affirme sont véridiques.

285 Alors, le but ici est de respecter les préoccupations de tous, les préoccupations légitimes
mais également de respecter l'encadrement juridique et les droits de tous, notamment, puisque
nous présentons des propriétaires aujourd'hui, notamment les droits des propriétaires à la libre
jouissance de la terre.

290 Je vous remercie de l'attention que vous avez apportée. Si vous avez des questions, nous
sommes là pour y répondre.

LA PRÉSIDENTE :

Alors on prend note de votre mémoire et on vous en remercie beaucoup.

295 **M. ALI T. ARGUN :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

300 J'inviterais maintenant monsieur Sylvain Perron s'il vous plaît.

Bonjour, Monsieur. Allez-y. Oui.

305 **M. SYLVAIN PERRON :**

Merci beaucoup. D'abord avant de débiter, en fait, la Fondation David Suzuki aimerait
donner toute sa solidarité en fait aux citoyens de Pierrefonds qui actuellement vivent des situations
difficiles. Merci.

310 Avant de débiter, en fait, j'aimerais préciser que le mémoire que vous avez entre vos mains
est le résumé en fait de l'évaluation écologique de l'ouest, territoire de Pierrefonds-Roxboro qui
vous avait été fournie et donc le mémoire que vous avez entre les mains est donc un résumé de
cette évaluation, et la présentation que je vous fais donc le résumé du résumé de la présentation.

315 Ça vous va?

Donc, si je peux commencer, avant de débiter avec les espèces qu'on dit à statut sur le
territoire, j'aimerais affirmer qu'il y a également plusieurs espèces qu'on appelle le commune, en

320 fait, également sur le territoire dans la zone de développement ici présente.

325 On a dénoté en fait 112 espèces d'oiseaux et 161 espèces floristiques en fait avec des inventaires partiels. Donc c'est important de noter que la zone de développement qui vous est présentée juste ici, dans le fond possède plusieurs espèces fauniques communes qu'on appelle et de très nombreuse si on veut. Donc on peut dénombrer des cerfs de Virginie, des pécans, des hermines, des écureuils gris, rats laveurs, campagnol à dos roux, des souris sauteuses, souris sylvestre, castors, et cetera.

330 Donc, avant de débiter avec les espèces à statut, j'aimerais débiter que cet endroit jouit à l'heure actuelle, en fait, d'une biodiversité très riche et en fait qui sont très importantes.

335 Également lorsqu'on peut voir, en fait, juste à gauche, en fait les cerfs de Virginie, pour vous donner une idée se tiennent en haut à gauche en fait, donc les territoires A-2-4 et B en fait les cerfs de Virginie sont là très souvent, donc c'est souvent intéressant de voir que le territoire selon les espèces qui y habitent.

340 Et maintenant si je peux procéder avec les espèces à statut. Il a été dénoté 11 espèces à statut directement dans la zone de développement ici présentée et également 7 autres espèces qui vivent à proximité de ce territoire.

345 Donc, si je peux commencer par exemple, le bruant sauterelle qui est une espèce qui est susceptible selon la loi sur les espèces menacées ou vulnérables, le goglu des prés, espèce menacée selon le COSEPAC. Le COSEPAC qui est le Comité de la situation des espèces en péril au Canada. La grive des bois également menacée selon COSEPAC, les hiboux des marais susceptibles, l'hirondelle du rivage, l'hirondelle rustique, pygargue à tête blanche, quiscale rouilleux, sturnelle des prés, qui sont tous en fait des espèces qui sont présentes dans la zone de développement.

350 Il y a également des espèces d'oiseaux qui vivent à proximité comme l'aigle royal, la grive de Bicknell, le martinet ramoneur, le paruline azurée, le paruline du Canada, le pioui de l'est. Et également les espèces de reptiles et d'amphibiens. Donc, couleuvre brune, couleuvre tachetée et la salamandre du complexe de Jefferson qui ont été également aperçus dans la zone de développement et également la tortue géographique qui est située à proximité.

355 Il y a également en fait trois espèces floristiques en fait qui ont été notées qui sont susceptibles selon la Loi sur les espèces menacées vulnérables. Donc, l'aigremoine pubescente, la sanicle du Canada et le noyer cendré.

360 Au-delà, en fait, on comprend également que les propriétaires donnent 220 hectares dans la conservation et 185 hectares. Le territoire que vous avez devant vous représente les 185 hectares qui seront développés, tel que présenté.

365 Aussi je vais citer un passage de l'étude pour bien comprendre en fait l'impact projeté du développement actuel, tel que présenté.

370 Donc concernant les espèces fauniques, la perte d'habitat ou leur fragmentation entrainera une perte d'individus ou une réduction de la connectivité de l'habitat fonctionnel résiduel pour toutes les espèces analysées. Sous le scénario du développement, le nombre de fragments d'habitats qui deviennent isolés augmentent pour tous les groupes d'espèces, mais particulièrement pour les amphibiens en raison de leur faible capacité de déplacement

375 Sous le scénario du développement, je cite encore l'étude : « La biodiversité terrestre subira une perte significative en raison de la perte d'habitat, l'augmentation de la fréquentation et la diminution de la connectivité des habitats fonctionnels.

Finalement l'effet de bordure serait plus important. L'effet de bordure est expliqué par monsieur Hodder de la Ville de Montréal lors de la séance d'information.

380 Il serait plus important entraînant des effets négatifs pour les espèces qui sont à l'intérieur de la bordure. En somme, il pourrait en résulter d'une réduction du nombre individus, d'une accélération de la disparition locale de certaines espèces ainsi qu'une augmentation de la compétition pour les derniers habitats présents.

385 Et avant de passer vraiment avec ces cartes directement qui sont présentes en fait, la Fondation David Suzuki recommande la protection de l'ensemble du territoire de manière à assurer l'intégrité de l'habitat des espèces à statut que je viens de vous mentionner.

390 Et au-delà en fait de la protection de l'ensemble du territoire, c'est là que c'est important de regarder si on regarde les différentes espèces que je viens de mentionner, par exemple, la couleuvre brune et la couleuvre tachetée sont présentes dans les zones 1 et 5.

395 On peut voir également que plusieurs des espèces, là, je vais passer à la carte suivante, le goglu des prés. Le goglu des prés en fait qui est menacé selon le COSEPAC. Ils ont dit qu'il y a 17 couples de goglus des prés en fait qui ont été aperçus et comme vous voyez sur la carte, il s'agit de toutes les petites croix en fait qui ont été identifiées.

400 Donc, 17 couples en fait qui sont bel et bien présents sur le territoire et si vous me le permettez de me lever parce que là avec les couleurs, on a un peu de difficulté. J'aimerais vous présenter en fait la plante qui s'appelle la sanicle du Canada. En ce moment la sanicle du Canada.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que je peux?

405 **M. SYLVAIN PERRON :**

Oui.

410 **LA PRÉSIDENTE :**

Je m'excuse. Est-ce que je peux demander à nos amis qui sont situés à l'arrière de garder le silence parce que, à cause de la dimension de la salle, on vous entend jusqu'ici et on n'entend pas Monsieur Perron de la Fondation Suzuki.

415 Allez-y, continuer.

M. SYLVAIN PERRON :

420 Merci. Si on regarde en fait la carte de droite, le cercle rouge, c'est à cet endroit en fait que la sanicle du Canada a été vue et pour vous donner une idée de grandeur, il en reste environ, en fait, il reste selon le centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, il reste 105 populations de sanicle du Canada au Québec. Et si on enlève celles-ci bien il va en rester 4.

425 Donc c'est pour vous donner une idée de l'importance du territoire en terme de biodiversité et à cet endroit spécifiquement en fait donc 20% de la population de sanicle du Canada est présente à cet endroit au Québec.

430 Concernant l'aigremoine pubescente, en fait, les trois cercles mauves en fait à droite. Il s'agit en fait de l'endroit où est-ce qu'on se retrouve au Québec la plus grande population d'aigremoine pubescente et comme je vous ai dit tantôt, en comparaison avec la sanicle du Canada, si on enlève les trois cercles mauves à droite, il va rester simplement 10 populations d'aigremoine pubescente.

435 Simplement pour vous donner une idée d'importance de la biodiversité à cet endroit-là précisément, il y a plusieurs espèces donc au-delà des 11 espèces à statut qui sont directement présentes sur le territoire, les sept autres en fait qui seront affectées par la présence de

développement sur le territoire. Il y a des espèces qui sont présentes sur ce territoire précisément qui ne se retrouvent presque plus au Québec.

440 Donc, c'est de là toute l'importance de comprendre la situation de biodiversité ici à Montréal et surtout sur ce terrain-là plus précisément.

445 Ici, je serai quand même bref, par exemple, là pour vous donner une idée de l'importance des habitats, si vous regardez encore la carte, les friches 3, 6, 7, 8 et 9. En fait là donc l'importance des friches, il s'agit en fait de la transition d'un territoire. Et comme on a pu voir en fait à la carte des goglus ici, l'importance de cette zone en friche-là, l'importance, la transition de l'habitat.

450 Et dans les friches en fait c'est cité dans l'étude, il n'y en quasiment plus dans la CMM, ni dans l'Agglomération de Montréal d'où l'importance en fait de bien comprendre l'importance de la friche lorsqu'on parle d'un habitat pour les différentes espèces dont les espèces à statut, présents sur le territoire dont le goglu des prés bénéficie d'une manière très importante.

455 Je vais finir en fait puis je vais citer notre conclusion juste pour être sûr d'être bien compris. Les auteurs du présent document, en fait, suggèrent de mettre en place plusieurs mesures de protection pour les différents espèces fauniques et floristiques sensibles à l'aménagement de ce territoire qu'elles soient présentes dans la zone de développement ou autour de celle-ci.

460 Nous souhaitons donc voir une collaboration entre le gouvernement fédéral qui est responsable des espèces du comité au fédéral, des espèces provinciales, le niveau municipal ainsi que les promoteurs présents sur le territoire pour protéger l'habitat des espèces à statut.

465 Donc ici j'en ai décrit trois donc la sanicle du Canada, l'aigremoine pubescente ainsi que le goglu des prés. Bon, vous comprenez qu'il y en a huit autres. Donc, tout ce qu'on demande en fait c'est que les quatre tenants et aboutissants ainsi que je viens de vous mentionner, travaillent ensemble, arrivent à développer l'habitat essentiel des différentes espèces, les protègent et puis après ça bien il n'y aura pas de problème, on développera ce qui peut être développé. Bien, à partir de là, moi, ce que nous on voit c'est que ça va être très difficile.

470 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

475 Merci beaucoup. J'aurais peut-être une première question à vous poser. À la page 7, de votre mémoire, à l'avant-dernier paragraphe, avant le chapitre sur les oiseaux à statut, vous parlez entre autres de ce qu'il faille protéger l'habitat de l'espèce dite parapluie. Qu'est-ce que ça veut

dire? Un, qu'est-ce que c'est qu'une espèce parapluie? Je m'en doute un peu. Puis ma deuxième question, c'est comment est-ce qu'on fait ça?

480 **M. SYLVAIN PERRON :**

Oui.

485 **LA PRÉSIDENTE :**

Protéger des espèces parapluie?

M. SYLVAIN PERRON :

490 Parfait. L'identification d'une espèce parapluie en fait c'est que lorsqu'on protège ladite espèce parapluie, en fait, c'est qu'on protège l'ensemble d'un certain habitat qui, à l'intérieur de cet habitat même, comporterait d'autres espèces à statut dont l'habitat est peut-être plus difficile à identifier.

495 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. SYLVAIN PERRON :

500 Donc, si on arrive à identifier une espèce qui est à parapluie, parce qu'on comprend également que faire l'inventaire et identifier l'habitat essentiel d'une espèce est quand même relativement complexe. Si on arrive à identifier une espèce parapluie qui permettra de protéger l'espèce que je viens de vous mentionner bien ce serait une manière de le faire.

505 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais ça ressemble à quoi une espèce parapluie. Nommez-moi?

510 **M. SYLVAIN PERRON :**

Je peux.

LA PRÉSIDENTE :

515 Oui.

M. SYLVAIN PERRON :

520 Sans faire de jeu de mots avec les parapluies en ce moment avec les inondations n'est-ce pas.

LA PRÉSIDENTE :

525 Vous avez raison.

M. SYLVAIN PERRON :

530 Au-delà de ça, en fait, une espèce parapluie, c'est souvent une espèce qui a quand même un grand habitat, un grand habitat essentiel comme par exemple d'autres vous donneront cette expertise-là comme des biologistes par exemple, mais le goglu des prés en fait qui navigue entre les forêts et les friches et les plaines, en fait, a un grand habitat et permet en fait, parce qu'il a un grand habitat, en fait, ils ont plusieurs espèces dedans par exemple les couleuvres avec les milieux humides aussi qui pourront résider dans cet habitat-là. Mais les biologistes pourront
535 répondre mieux avec cette question.

LA PRÉSIDENTE :

540 O.K. Oui, question pour toi.

LA COMMISSAIRE RAPHAËL :

Vous mentionnez dans ce même paragraphe que si un développement devait se faire.

545 **M. SYLVAIN PERRON :**

Hum, hum.

LA COMMISSAIRE RAPHAËL :

550 Il devrait impérativement viser à protéger l'habitat. Parmi les 12 principes de la Ville de Montréal, est-ce vous pouvez identifier certaines mesures qui iraient dans ce sens et si oui, lesquelles s'il vous plaît?

555

M. SYLVAIN PERRON :

560 Ah! C'est une très bonne question, je laisserais en fait les biologistes et les quatre tenants et
aboutissants en fait, donc le fédéral, le provincial, le municipal et les promoteurs à s'accorder
ensemble et trouver en fait l'habitat essentiel des différentes espèces et de les protéger ensemble.
C'est vraiment un travail de concertation.

565 Et, c'est ensemble en fait avec ces quatre grands acteurs liés à ce développement-là qui
vont permettre enfin à avoir une idée juste en fait. Et, Environnement Canada pourra par exemple
asseoir bel et bien l'habitat essentiel du goglu des prés par exemple et ensuite, on pourra suivre le
reste du développement.

570 Mais vous comprendrez que l'habitat essentiel des 11 espèces doit être identifié pour être en
mesure en fait de savoir quelles zones de développement spécifiques il reste en fait pour le
promoteur.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

575 Merci. J'ai deux questions. Dans votre grand document.

M. SYLVAIN PERRON :

580 Oui.

LE COMMISSAIRE WOLFE:

585 À la page 7, vous mentionnez que vous n'avez pas pu, vous n'avez pas eu la permission de
faire des analyses sur les terrains voués au développement. Vous parlez de l'inventaire des
oiseaux, pardon la page 9. Vous parlez de l'inventaire des oiseaux, quatre sorties terrains d'au
moins deux heures ont été faites, mais pas sur le terrain voué au développement, les zones de
développement. Mais votre carte inclut des herbes, des habitats identifiés sur la zone de
développement.

590 **M. SYLVAIN PERRON :**

Oui.

LE COMMISSAIRE WOLFE ;

595 Comment est-ce que vous avez trouvé?

M. SYLVAIN PERRON :

600 Pour vous donner une idée, en fait, il y a un premier inventaire qui a été fait et après la
Fondation David Suzuki a reçu une lettre, en fait, de propriétaires nous interdisant d'aller sur le
territoire.

605 Donc, un premier inventaire avait déjà été fait avant de recevoir la lettre. Après ça la
Fondation respecte en fait la volonté des propriétaires de ne plus retourner sur le terrain, mais
l'étude en fait, si on regarde la carte qui est présente devant vous, on a complété l'étude, en fait,
en faisant des analyses d'eau.

610 Vous voyez les points bleus qui sont alentour en fait du développement, en fait, la deuxième
étude, l'étude finale en fait s'est complétée en faisant l'analyse d'eau, en fait, pour avoir une
meilleure idée de l'inventaire, une meilleure idée de la biodiversité présente sur le territoire. Et, ce,
en n'allant pas sur le territoire du développement.

615 **LE COMMISSAIRE WOLFE :**

O.K. Et ma deuxième question. Vous avez parlé de collaboration avec les gouvernements
fédéral et provincial, j'essaie de comprendre les compétences et les pouvoirs parce que ce sont
des espèces à statut, ça veut dire qu'elles sont reconnues à cause de traités internationaux, des
620 lois fédérales, des lois provinciales, mais est-ce que c'est à une municipalité de gérer ça, le
ministère de l'Environnement ne va pas, par exemple, dans les certificats d'autorisation, est-ce que
c'est à nous de reconnaître les habitats ou est-ce que les gouvernements vont intervenir dans un
territoire privé?

625 **M. SYLVAIN PERRON :**

C'est une bonne question en fait. Si on regarde les espèces qu'on garde qui sont à statut
selon le COSEPAC, donc ces espèces en fait sont désignées à statut selon le fédéral. Les
espèces qui sont désignées à statut selon la Loi sur les espèces menacées et vulnérables sont
630 désignées selon le statut provincial. Donc, c'est à déterminer.

Et, par exemple, lorsqu'on a fait mention en fait au gouvernement provincial de
l'identification de certaines espèces à statut présentes sur le territoire, on nous a référés à la Ville
de Montréal pour l'administration de ces espèces ou enfin la gestion de ces espèces-là.

635

Donc, c'est pour ça que nous on propose une meilleure concertation entre les trois paliers gouvernementaux et ainsi en fait que de la part des promoteurs pour s'assurer de bien comprendre où sont les espèces exactement d'identifier leur habitat essentiel et ensuite, en fait, de procéder au développement s'il reste des emplacements disponibles.

640

LE COMMISSAIRE WOLFE :

Mais selon les lois, si la Ville de Montréal ne reconnaît pas un habitat comme étant l'importance pour une espèce qui est menacée, reconnue par les gouvernements fédéral et provincial, selon la loi c'est la responsabilité seulement de la municipalité. Si la municipalité dit oui, le ministère de l'Environnement et le ministère Environnement fédéral ne peuvent rien dire?

645

M. SYLVAIN PERRON :

C'est une très bonne question. Nous, lorsqu'on en fait part au ministère de l'Environnement qu'il y avait des espèces à statut sous la responsabilité du gouvernement provincial, il nous a référés au gouvernement de l'administration municipale ici.

650

Donc, est-ce que ça va être peut-être à eux de mieux collaborer ensemble pour savoir quel est l'étendue en fait de ces espèces-là qui sont présentes.

655

Est-ce que ça répond à votre question?

LE COMMISSAIRE WOLFE :

660

Est-ce que la loi est claire ou non?

M. SYLVAIN PERRON :

665

Pas tant, non, en fait.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

Pardon?

670

M. SYLVAIN PERRON :

Pas tant claire, non.

675

LE COMMISSAIRE WOLFE :

O.K.

680

M. SYLVAIN PERRON :

Donc, vous comprenez, c'est pour ça qu'il y a des situations qui doivent être réglées entre le provincial et le niveau municipal et peut-être qu'en fait, que la Ville de Montréal ou le ministère de l'Environnement pourrait peut-être mieux vous éclairer là-dessus pour savoir qui est responsable de quoi là-dedans.

685

LE COMMISSAIRE WOLFE :

O.K. Merci.

690

LA PRÉSIDENTE :

Moi, j'aurais peut-être une question concernant ce que vous mentionnez à la page 10 de votre mémoire Attendez un petit peu, je vais retrouver ma page. Oui c'est ça, la fragmentation de l'habitat où vous suggérez entre autres, vous recommandez plutôt d'avoir, de minimiser la fragmentation entre le Boisé Angell et puis le Cap-Saint-Jacques.

695

M. SYLVAIN PERRON :

Exact.

700

LA PRÉSIDENTE :

Comment on fait ça?

705

M. SYLVAIN PERRON :

En fait lorsqu'on s'assure qu'il reste des milieux naturels de connectivité, en fait, j'aimerais ça avoir une carte, mais c'est un peu plus difficile à expliquer d'une manière orale mais en ayant fait des milieux naturels qui joignent en fait le Boisé Angell et le Cap-Nature en fait qui est tout à fait au nord.

710

715

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

720

M. SYLVAIN PERRON :

En fait, c'est idéal pour la connectivité des espèces et les espèces pourront se déplacer du Boisé Angell dans une manière optimale jusqu'au Cap-Nature. Donc, l'objectif c'est d'assurer une connectivité et, ce, à travers des milieux naturels.

725

Est-ce que ça répond à votre question?

LA PRÉSIDENTE :

730

Oui, ça répond à ma question, oui.

LE COMMISSAIRE WOLFE:

Pourriez-vous s'il vous plaît nous donner une idée de la largeur des corridors qu'on pourrait réserver?

735

M. SYLVAIN PERRON :

Ah, ça dépend vraiment des espèces. Donc, par exemple, un amphibien peut avoir besoin d'un cours d'eau, donc c'est quand même plus facilement identifiable. Par exemple, un cerf de Virginie, c'est quand même beaucoup plus gros, donc le cadre doit être beaucoup plus gros.

740

Donc ça dépend vraiment de chacune des espèces et encore là, si par exemple, dans le cas des oiseaux, bien vous comprenez que ça vole aussi, donc ça dépend vraiment de chacune des espèces; quel est le meilleur corridor pour chacune des espèces. Tout l'intérêt d'avoir une espèce parapluie en fait qui va pouvoir identifier globalement un grand territoire où toutes les espèces vont être incluses dans cette connexion-là.

745

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vous remercie beaucoup, Monsieur Perron.

750

755